

## Le PASS-GRL® facilite la relation bailleur-locataire dans le parc privé

### ■ Garanties

- Couverture des impayés de loyer (loyer + charges locatives TTC net d'éventuelles aides au logement), sur toute la durée du bail.
- Écoute et conseils du locataire en difficulté.
- Analyse sociale et proposition au locataire en impayé d'un plan de remboursement adapté à sa situation.

### ■ Bénéficiaires

- Quelle que soit votre situation (salariés en CDD, en CDI, intérimaires, fonctionnaires, demandeurs d'emploi, retraités, bénéficiaires de minima sociaux...), vous pouvez souscrire à l'avance LOCA-PASS®.
- Votre location est votre résidence principale et appartient au parc privé ou conventionné (particulier, agence immobilière ou notaire...).

### ■ Formalités

- Saisissez en ligne le passeport PASS-GRL® sur [www.passgrl.fr](http://www.passgrl.fr) pour vérifier votre éligibilité au dispositif.
- Si vous êtes éligible, imprimez votre passeport (durée de validité de 3 mois sauf si changement de situation familiale ou professionnelle ; passé ce délai, si vous n'avez pas trouvé de logement, il sera nécessaire de saisir un nouveau passeport).
- Si vous êtes Présentez au propriétaire ou à l'administrateur (agence, notaire...) votre passeport PASS-GRL®. Avec le passeport, votre bailleur ou son mandataire souscrit un contrat d'assurance PASS-GRL®.

Pour accéder au site, cliquez sur ce lien

[www.passgrl.fr](http://www.passgrl.fr)